

Le service « Kid's Comédie » de la Comédie de Genève et le réseau de baby-sitting du Chaperon Rouge

Le Chaperon Rouge propose au théâtre de la Comédie de Genève dans le cadre du service « Kid's Comédie » une liste de baby-sitters formé-es et sélectionné-es par la Croix-Rouge genevoise.

Conditions générales

1. La CRG s'engage à :

- Recommander des baby-sitters ayant suivi le cours de la CRG, dont l'âge est de 16 ans révolu.
- Disposer de l'autorisation écrite du responsable légal du ou de la baby-sitter mineur-e à exercer cette activité.
- Demander une copie du contrat d'assurance responsabilité civile du ou de la baby-sitter.
- Demander un certificat de bonne vie et mœurs du ou de la baby-sitter si elle/il a plus de 18 ans.

2. Les parents qui font appel à un-e baby-sitter CRG dans le cadre du service « Kid's Comédie » s'engagent à :

- Faire leur demande au minimum 5 jours ouvrables avant le spectacle, pour les représentations du jeudi et samedi.
- Prévoir du temps au début de la mission pour donner les informations nécessaires à la ou au baby-sitter.
- Confier à la ou au baby-sitter des tâches dans le cadre de ses compétences : elle/il ne gardera pas d'enfant(s) malade(s), ni ne fera le ménage.
- Fournir un numéro de téléphone où un adulte peut être appelé pendant la mission.
- **Au-delà des 4 heures maxima offertes par la Comédie de Genève, rétribuer la/le Baby-sitter à la fin la mission au tarif de CHF.15.-/heure.**
- Accompagner la/le baby-sitter ou lui payer un taxi, si la mission se termine tard et qu'il n'y a plus de transports publics.
- Assurer la/le baby-sitter selon les dispositions de la loi sur l'assurance accidents (LAA). Cette assurance prendra en charge les accidents qui pourraient survenir durant le travail, ainsi que durant le trajet d'aller et de retour (selon les dispositions de la LAA. Il appartient aux parents, en tant qu'employeurs, d'assurer toutes les personnes qui viennent travailler à leur domicile).
- Souscrire à ce document dans son entier, en apposant leur signature sur le bon de commande.

3. La/le baby-sitter dans le cadre du service « Kid's Comédie » s'engage à :

- Être ponctuel-le et respecter un engagement. En cas d'empêchement majeur, elle/il informe immédiatement la famille.
- Exécuter le travail qui lui est demandé avec tout le soin nécessaire, dans les limites de ses compétences, en se conformant aux instructions des parents.
- Informer les parents de l'enfant ou des enfants confiés des éventuels événements survenus durant leur absence.
- Ne prendre aucune initiative personnelle en ce qui concerne les traitements ou médicaments à administrer aux enfants.
- Respecter le secret absolu sur toute information à laquelle elle/il pourrait avoir accès dans le cadre de son activité.
- Ne jamais introduire une tierce personne sur le lieu de travail sans l'autorisation expresse de la famille.
- Ranger les objets appartenant à l'enfant et utilisés durant les heures de garde.
- Faire part à la CRG de toute difficulté rencontrée dans le cadre de son intervention.

Pour en savoir +

Se référer aux conditions posées par la Comédie de Genève : www.comedie.ch

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse (domicile de garde des enfants) : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Lieu et date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :